

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE  
L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU  
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
SUPERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 04 17 00 S20 D3**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section s'adresse à l'étudiant qui poursuit ou a réussi une formation qualifiante correspondante. Ce complément de formation générale lui permet d'obtenir, par capitalisation avec un certificat de qualification, le Certificat correspondant au Certificat d'Enseignement secondaire supérieur.

Cette section vise, dès lors, à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3<sup>ème</sup> degré telles que fixées par les référentiels des humanités techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.

Ces référentiels détaillent les processus (appliquer, connaître, transférer) et les ressources (savoirs disciplinaires et savoir-faire) entrant en jeu dans l'acquisition des compétences (Voir annexes à l'AGCF du 16/01/2014 *déterminant les compétences terminales et savoirs communs à l'issue de la section de qualification des humanités techniques et professionnelles en éducation scientifique, en français, en sciences économiques et sociales ainsi qu'en sciences humaines*).

Ces acquis d'apprentissage lui permettent d'accéder à l'enseignement supérieur.

En outre, ce complément de formation générale contribuera, en ancrant les connaissances dans le domaine des savoirs pratiques et professionnels, à :

- ◆ faire prendre conscience à l'étudiant de ses possibilités et à renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- ◆ accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- ◆ le sensibiliser à la démarche scientifique ;

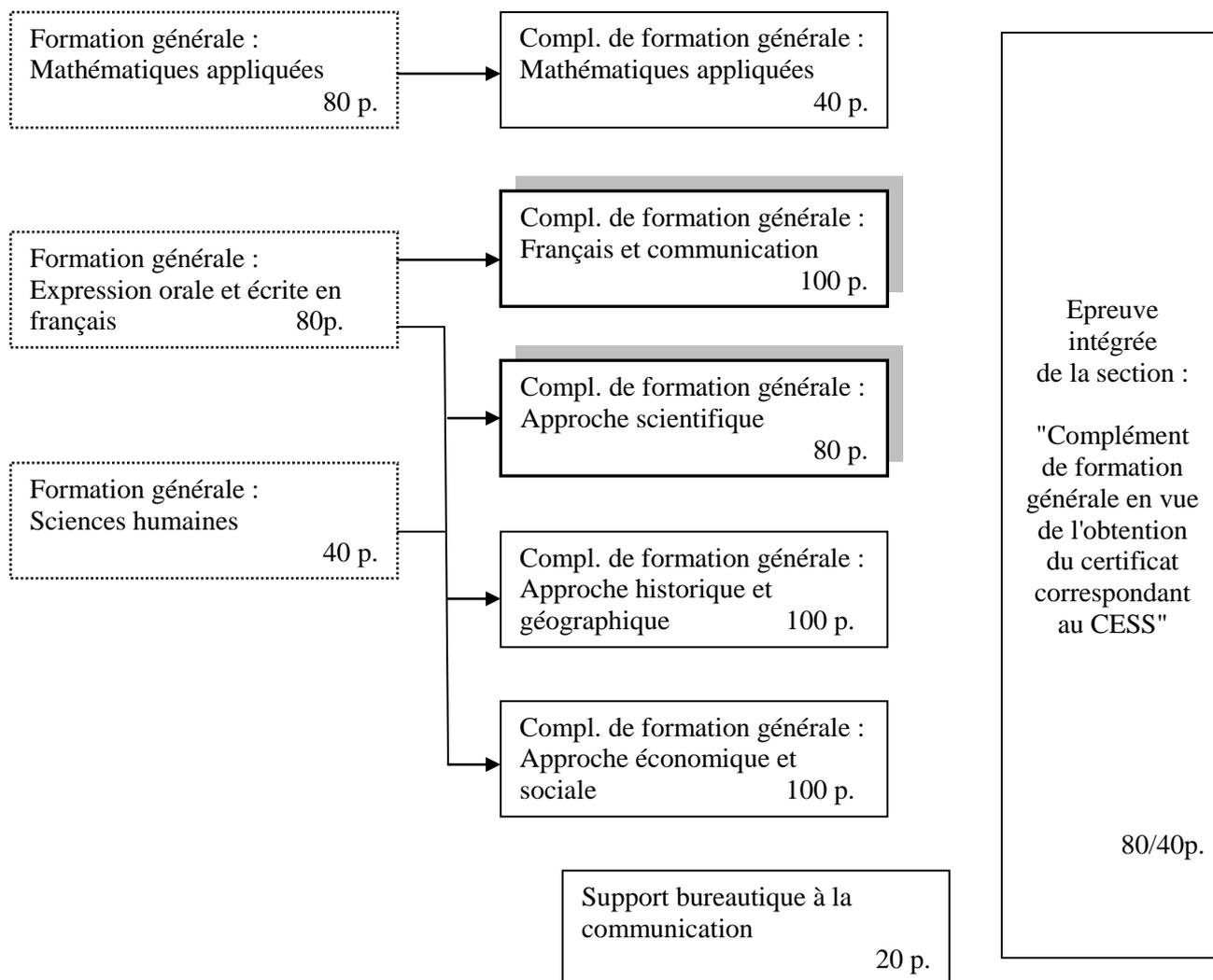
- ◆ lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- ◆ développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- ◆ l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable.

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| Intitulés   | Classe<br>ment de<br>l'unité | Codification de<br>l'unité | Code du<br>domaine de<br>formation | Unités<br>détermi-<br>nantes | Nombre<br>de<br>périodes |
|---|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Formation générale :<br>Expression orale et écrite en français  | ESIT                         | 041701 U11D1               | 001                                |                              | 80                       |
| Formation générale :<br>Mathématiques appliquées  | ESIT                         | 011106 U11D1               | 001                                |                              | 80                       |
| Formation générale :<br>Sciences humaines   | ESIT                         | 041703 U11D1               | 001                                |                              | 40                       |
| Complément de formation générale :<br>Français et communication   | ESST                         | 033203 U21D1               | 001                                | x                            | 100                      |
| Complément de formation générale :<br>Mathématiques appliquées  | ESST                         | 011203 U21 D1              | 001                                |                              | 40                       |
| Complément de formation générale :<br>Approche scientifique   | ESST                         | 020103 U21 D1              | 001                                | x                            | 80                       |
| Complément de formation générale :<br>Approche historique et géographique   | ESST                         | 050203 U21 D1              | 001                                |                              | 100                      |
| Complément de formation générale :<br>Approche économique et sociale  | ESST                         | 715001 U21 D1              | 701                                |                              | 100                      |
| Support bureautique à la communication  | ESST                         | 754121U21 D1               | 709                                |                              | 20                       |
| Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale<br>en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat<br>d'enseignement secondaire supérieur | ESSQ                         | 041700 U22 D3              | 001                                |                              | 80/40                    |

| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION             |     |
|--|-----|
| A) nombre de périodes suivies par l'étudiant | 720 |
| B) nombre de périodes professeur             | 680 |

### 3. SCHEMA DE CAPITALISATION



### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de "Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur" spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

#### **4. CAPITALISATION DES TITRES**

Le titre "Certificat d'enseignement secondaire supérieur – CESS" est délivré par la capitalisation du certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS" avec

- ✓ soit d'un certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice ou défini comme correspondant,
- ✓ soit d'un certificat de qualification spécifique à l'enseignement de Promotion sociale dont la capitalisation avec le certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention d'un CESS" a été déclarée correspondante au CESS.